

# *Le président cubain a rappelé la signature de la loi sur la réforme agraire*

---



La Havane, 17 mai (RHC) Le président Miguel Díaz-Canel a rappelé aujourd'hui à travers son compte Twitter le 64e anniversaire de la signature, par le leader de la Révolution cubaine, Fidel Castro, de la première Loi de réforme agraire.

"Un jour comme aujourd'hui, en 1959, au cœur de la Sierra Maestra, a été signée la première et la plus importante loi de la #RévolutionCubaine : la Réforme Agraire. Justice a été faite", a écrit le président sur le réseau social.

La signature du document par Fidel Castro le 17 mai 1959, dans ce qui était autrefois le commandement général de l'armée rebelle à La Plata, dans la Sierra Maestra, a radicalement changé la propriété des terres dans le pays, en les attribuant à des milliers de paysans qui les cultivaient au profit d'un groupe de

grands propriétaires terriens.

Cette loi a permis de nationaliser les grands domaines des propriétaires terriens locaux et de donner à la paysannerie appauvrie l'accès à des services qui lui étaient jusqu'alors interdits, tels que la santé, l'éducation et le logement.

La réforme agraire et une série de mesures prises par le gouvernement révolutionnaire de l'île des Caraïbes ont marqué le début du décollage économique du pays, qui était plongé dans la précarité rurale en raison de l'inefficacité de systèmes de production obsolètes.

C'est dans ce contexte historique et dans le cadre de l'organisation des campagnes de l'île que l'Association nationale des petits agriculteurs (ANAP) a été créée à la même date, en 1961.

Le président cubain Miguel Díaz-Canel reconnaît le rôle de cette force agricole dans la satisfaction des besoins de la population et dans la réduction de la dépendance à l'égard du marché extérieur grâce à l'exploitation correcte de leurs terres (Source:PL).

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/322876-le-president-cubain-a-rappelle-la-signature-de-la-loi-sur-la-reforme-agraire>



**Radio Habana Cuba**